
Neuvième Assemblée
Genève, 24-28 novembre 2008
Point 13 de l'ordre du jour provisoire
Examen des demandes présentées
en application de l'article 5

**DEMANDE DE PROLONGATION POUR ACHEVER LA DESTRUCTION
DES MINES ANTIPERSONNEL CONFORMÉMENT
À L'ARTICLE 5 DE LA CONVENTION**

RÉSUMÉ

Soumis par la Bosnie-Herzégovine¹

1. La guerre en Bosnie-Herzégovine est à l'origine de l'apparition du problème des mines, dont les conséquences sur la population du pays et sur son développement socioéconomique ont été dramatiques. Les efforts entrepris pour dépolluer les zones minées et éliminer l'impact des mines en Bosnie-Herzégovine remontent au lendemain de la fin du conflit. En 1996, le Centre de lutte antimines de l'ONU a été créé dans le but de développer localement une structure de gestion et des moyens opérationnels de déminage.
2. D'une première estimation de l'ampleur du problème des mines en Bosnie-Herzégovine, il ressortait que 4 200 km² de terres (soit 8,2 % de la superficie totale du pays) étaient minées. Le nombre total de champs de mines enregistrés s'établissait à 19 057, un chiffre considéré comme correspondant à 50 % à 60 % du nombre réel de champs de mines.
3. Les champs de mines de Bosnie-Herzégovine ont été créés par les belligérants principalement entre les lignes d'affrontement, afin de ralentir ou d'empêcher les mouvements des unités armées vers les territoires tenus par l'adversaire. Des champs de mines ont également été créés devant les installations stratégiques tenues par les parties au conflit, telles que les baraquements militaires.
4. Des champs de mines ont été créés dans tout le pays, de l'Herzégovine au sud et au sud-ouest, jusqu'aux plaines du nord du pays en passant par les zones de haute montagne et les vallées profondes de Bosnie centrale. Bien évidemment, les champs de mines étaient présents sur tous les types de terrain que l'on trouve dans le pays (roches, buissons, hautes herbes et forêts).
5. L'impact des mines sur le plan socioéconomique et sur le développement du pays est considérable. Entre 1992 et 1996, pendant la guerre, les mines ont tué 3 355 personnes en

¹ Soumis après les délais et dès qu'il a été reçu par le secrétariat.

Bosnie-Herzégovine. Outre le déminage et l'enlèvement des mines abandonnées, un des buts principaux de l'action antimines est de réduire le nombre de victimes.

6. La première méthode utilisée en Bosnie-Herzégovine pour repérer les champs de mines a consisté à utiliser les données enregistrées sur ces champs et les informations recueillies auprès des combattants. Toutefois, malgré leur utilité, ces sources d'information se sont révélées peu fiables.

7. Au milieu de l'année 1998, une structure locale a été créée. Elle regroupe les centres locaux et un centre national de lutte antimines pour toute la Bosnie-Herzégovine (BHMAC). Au cours de la première phase, la présence des organisations de déminage humanitaire a été renforcée, les premières règles nationales relatives à l'action antimines ont été adoptées, de nouvelles ressources financières ont été mobilisées et une formation professionnelle a été mise en place.

8. Adoptée en 2002, la loi sur le déminage a porté création d'une structure nationale, le BHMAC, qui relève directement du Ministère des affaires civiles. La même année, la première stratégie de lutte antimines pour la période 2002-2009 a été adoptée, ce qui a conduit à une amélioration notable de la fonctionnalité de la structure, de l'assurance qualité, du rapport coût-efficacité et des résultats obtenus grâce au processus global. Toutefois, le processus demeure entravé par l'insuffisance des moyens financiers consacrés à l'action antimines et, plus particulièrement, aux opérations de déminage humanitaire.

9. Le déminage humanitaire réalisé en Bosnie-Herzégovine comprend une étude systématique et générale, ainsi que l'établissement par le BHMAC d'une documentation relative aux projets, alors que les études techniques, les opérations de nettoyage des terres et des maisons, le nettoyage sous l'eau et l'enlèvement des restes explosifs de guerre sont réalisés par des organismes de déminage accrédités.

10. Entre 2003 et 2004, une enquête sur l'impact des mines, réalisée suivant les normes internationales, a révélé l'ampleur du problème des mines en Bosnie-Herzégovine. Depuis le lancement de l'action antimines en Bosnie-Herzégovine, en 1996, les sociétés de déminage accréditées ont déminé 85,5 km² de terres. Au cours de la même période, 46 487 mines antipersonnel ont été découvertes et détruites, de même que 7 077 mines antichars et 39 919 autres restes explosifs de guerre. De plus, 751 maisons ont été déminées entre 1996 et 2007.

11. La première des priorités des opérations de déminage humanitaire a été de permettre le retour des populations et la création d'un environnement socioéconomique sûr, comme le prouve le fait que 78 % des terres rendues à l'occupation ou à l'exploitation sont constitués de zones à risque de catégorie I.

12. Outre le nettoyage des zones à risque, des efforts importants ont été faits pour empêcher les individus de pénétrer dans des secteurs présentant des risques potentiels ou avérés. Entre 2003 et 2007, 247 380 personnes ont bénéficié d'une formation dans le cadre du programme de sensibilisation aux risques inhérents aux mines.

13. Le marquage du périmètre des zones soupçonnées de renfermer des mines est réalisé à l'aide de matériaux dont la durée de vie est proche d'une année. Il s'inscrit généralement dans le cadre des activités de sensibilisation aux risques entreprises auprès des communautés touchées, et constitue un instrument de réduction des risques particulièrement efficace. Ainsi, entre 1998 et 2007, 35 000 signaux ont ainsi été mis en place. Le marquage permanent, c'est-à-dire à l'aide de matériaux résistants, concerne les emplacements arrivant au troisième rang des priorités, où le nettoyage ou l'étude technique ne doivent être réalisés que dans les années à venir. Ce procédé s'est révélé particulièrement efficace pour réduire les risques. Entre 2000 et 2007, 50 km² ont ainsi été marqués selon ce procédé.

14. La méthode employée pour contrôler et garantir la qualité comprend la supervision technique par le BHMAL des opérations de déminage menées en Bosnie-Herzégovine. L'échantillonnage réalisé aux fins du contrôle qualité est assuré dans le cadre de la supervision technique et un certificat de contrôle qualité est émis. Les zones et installations déminées sont remises à leurs propriétaires pour qu'ils puissent à nouveau les occuper ou les exploiter. Entre 1998 et 2007, les équipes d'inspection du BHMAL ont procédé à 31 498 inspections techniques sur 2 770 sites de déminage, le nombre moyen d'inspections par site s'établissant à 11,37.

15. L'impossibilité d'utiliser sur le terrain un tiers des données enregistrées sur les champs de mines contribue à amplifier le problème. De plus, les conditions climatiques abrègent la saison propice au déminage, ce qui se traduit par une réduction du niveau plus faible de réouverture des terres et par des retards dans l'exécution du plan de déminage.

16. Douze ans après la fin du conflit en Bosnie-Herzégovine, le pays doit encore faire face à une forte pollution par les mines. Selon les évaluations réalisées en 2007, le pays recèlerait encore 220 000 mines abandonnées et autres restes explosifs de guerre, et les communautés touchées par le problème seraient au nombre de 1 631. On estime que les mines et les restes explosifs de guerre ont un impact direct sur 921 513 personnes, dont 154 538 vivent dans des communautés fortement touchées, 342 550 dans des communautés moyennement touchées et 424 425 dans des communautés faiblement touchées.

17. Au cours des dix dernières années écoulées, 2 445 km² de terres soupçonnées de renfermer des mines en Bosnie-Herzégovine ont été rouvertes à l'occupation ou à l'exploitation au terme d'études techniques systématiques et générales et d'opérations de déminage. À la fin de 2007, la superficie totale des terres soupçonnées de renfermer des mines s'établissait à 1 755 km², soit 3,42 % de la superficie du pays. Entre 1998 et 2007, 2 139 km² de terres soupçonnées de renfermer des mines ont été rendues à l'occupation ou à l'exploitation au terme d'études systématiques. L'étude systématique est une méthode de recherche analytique employée pour estimer la superficie des terres soupçonnées de renfermer des mines en Bosnie-Herzégovine dans les régions touchées par le conflit, afin d'évaluer la menace, son ampleur et les caractéristiques des secteurs touchés à partir des informations recueillies. Entre 1998 et 2007, 220,3 km² de terres soupçonnées de comporter des risques ont été rendus à l'occupation ou à l'exploitation au terme d'études générales. Les études générales sont un ensemble d'activités liées entre elles et combinées pour collecter des données et traiter l'information concernant, d'une part, l'emplacement et les principales caractéristiques des zones soupçonnées d'être minées et, d'autre part, le schéma selon lequel les mines y ont été mises en place. Les opérations de déminage humanitaire menées en Bosnie-Herzégovine ont permis de rouvrir à l'occupation ou à

l'exploitation 85,5 km² de terres soupçonnées de renfermer des mines, dont 61,3 km², grâce au déminage proprement dit et 24,2 km² grâce aux études techniques.

18. Depuis le début du processus de déminage en Bosnie-Herzégovine, les opérations de déminage ont été directement liées au retour des populations et à la reconstruction des infrastructures. Selon les informations transmises par le Ministère des droits de l'homme et des réfugiés, le conflit a fait 2,2 millions de réfugiés et de personnes déplacées. En 2007, un million d'entre eux avaient regagné leurs maisons, un retour largement favorisé par l'action antimines. Il importe également de noter que tous les centres urbains du pays, de même que les localités rurales, ne sont maintenant plus affectés par le problème des mines et que la majorité des zones encore potentiellement polluées sont des zones de forêts ou des espaces difficiles d'accès.

19. En ce qui concerne le financement de l'action antimines menée en Bosnie-Herzégovine depuis dix ans, les fonds provenaient en majorité de donateurs internationaux et, dans une moindre mesure, des collectivités locales et d'autres entités juridiques.

20. La non-exécution des obligations au cours des dix dernières années écoulées s'explique principalement par l'ampleur du problème des mines en Bosnie-Herzégovine et par l'insuffisance de l'appui financier aux opérations de déminage humanitaire.

21. Selon la stratégie de lutte antimines mise en place par la Bosnie-Herzégovine (2009-2019), le pays devrait être complètement débarrassé de ses mines en 2019. La somme nécessaire à la réalisation de cet objectif dans les 10 prochaines années s'élève à 790 millions de marks convertibles. L'adoption d'une nouvelle loi sur l'action antimines en Bosnie-Herzégovine, actuellement en cours d'élaboration pour soumission au Parlement, créera les conditions d'un financement stable et pérenne des activités dans ce domaine par les collectivités locales, tout en stimulant le maintien et le renforcement de l'appui financier provenant des donateurs. Pour ce qui est des nouvelles sources de financement, il est important de souligner que le Ministère des finances et du trésor de Bosnie-Herzégovine est conscient de la nécessité de remédier au manque de moyens par l'apport de nouvelles sources, notamment en mettant à contribution les collectivités locales.

22. L'élimination des risques que les mines font peser sur la population de même que le développement socioéconomique de la Bosnie-Herzégovine seront assurés par une approche globale de l'action antimines dans les communautés les plus touchées et par des activités spécifiques dans les autres communautés touchées, en vue d'éliminer les risques et de créer les conditions permettant d'utiliser des ressources spécifiques, de promouvoir la reconstruction et de favoriser un retour durable des populations.

23. En application du paragraphe 1 de l'article 5, la Bosnie-Herzégovine sollicite une prolongation de 10 ans pour la mise en œuvre de la Convention, étant donné qu'après 12 ans d'action antimines, le pays doit encore faire face à une présence importante de mines. En dépit des efforts accomplis et des progrès importants réalisés, les mines demeurent un des obstacles majeurs à la sécurité de la population et au développement socioéconomique du pays.